

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 81

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 38 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'article 38 *bis* A introduit au Sénat.